



Delai de passager devant le juge

Par **Stef**, le **18/02/2009** à **10:00**

Bonjour,

Je divorce à l'amiable de mon époux. Notre dossier a été déposé au greff de Versailles le 06 février dernier.

Pour ma part il est urgent que je puisse obtenir le jugement (je me suis engagée sur l'achat d'une maison et les fonds ne seront débloqués que lorsque le divorce sera prononcé).

Quel est le temps moyen pour passer devant le juge et y a t-il un moyen de faire accélérer les choses.

Merci de votre aide,

Par **Paula**, le **18/02/2009** à **10:08**

Bonjour,

Il n'y a aucun moyen pour faire accélérer "les choses". Votre dossier à un numéro de rôle et vous serez convoqués (votre mari et vous) à l'audience de conciliation.

Il semblerait que les délais de procédure soient moins importants qu'il y a quelques années, mais je ne connais pas l'encombrement du Tribunal de VERSAILLES.

Je vous conseille d'aller voir le Greffier du Juge aux Affaires Familiales qui s'occupe de votre dossier et de lui poser la question. Par ailleurs, vous avez un Avocat, alors posez lui la question également puisqu'il connaît la Juridiction de VERSAILLES. D'une ville à l'autre, les

délais changent.

Pour avoir un ordre d'idée, à NICE le divorce par consentement mutuel prend à peu près 8 mois.

Cordialement